

DÉCISION DU MAIRE

| | |
|-------------------------------------|---|
| Décision N°36-2025 | <u>Contrats</u> Médiathèque <ul style="list-style-type: none"> • Animations. |
|-------------------------------------|---|

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil municipal au Maire ;

VU la proposition de contrat d'engagement faite par Madame DUMERGUE (85), en annexe de la présente décision ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ACCEPTE** les termes du contrat d'engagement avec Madame DUMERGUE, entrepreneur individuel de Montaigu-Vendée (85) pour une prestation de services aux conditions suivantes :

| CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES | Montant TTC |
|---|-------------|
| 1 journée d'intervention auprès des lecteurs de la médiathèque Geneviève Couteau, le samedi 26 avril 2025 | 530.36€ |

Article 2. **CHARGE** le service 'Finances', le pôle 'Animation, culture et sport', Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 27 février 2025

Par délégation du Conseil municipal,

Laurence LUNEAU

Maire



Décision transmise en Préfecture le **17 MARS 2025**

Et affichée le **17 MARS 2025**